

Communiqué de presse

Lausanne, le 26 mai 2020

## ***L'ensemble des lausannoises et des lausannois mérite aussi une politique engagée de la municipalité pour l'égalité entre les femmes et les hommes***

La Municipalité a publié le 18 mai dernier un communiqué présentant l'avancement des mesures visant l'égalité entre les femmes et les hommes dans son administration, dont le rapport préavis sera soumis au Conseil communal. Un communiqué dans lequel la Ville se targue d'être pionnière sur les questions d'égalité. Force est cependant de constater que les mesures proposées sont uniquement orientées à l'interne de l'administration communale : la population lausannoise en ressort grande oubliée.

Le PLR Lausanne insiste sur l'importance de mettre en place des mesures visant à favoriser l'égalité pour toutes et tous et pas seulement pour les fonctionnaires de la Ville. Le groupe PLR L a à cet égard déposé de nombreux objets qui peinent à être pris en considération faute de disponibilité dans les longs ordres du jour du Conseil communal.

### **Conciliation entre vie privée et vie professionnelle**

La Ville propose de mettre en place un congé de 10 jours pour les collaborateurs soutenant un proche. Afin de prendre en compte dans la politique d'égalité les nombreux lausannois concerné par le sujet, et dont on rappelle que la majorité sont des femmes, le PLR L a proposé un macaron pour proche aidant à tarif préférentiel permettant de faciliter le parcage dans le quartier de domicile de la personne à charge ainsi que l'introduction d'une carte mobilité senior – sur le modèle de la carte junior - lorsque le ou la proche accompagne un parent pour une visite médicale.

### **Promotion des modèles flexibles de travail**

Le télétravail et le partage des postes (job-sharing) sont deux mesures phares pour mieux concilier travail et famille. Le PLR L de mentionner systématiquement la mention « postulation en job-sharing bienvenue » et/ou « possibilités de télétravail », lorsque le poste le permet dans les offres de la Ville. Ceci pour susciter plus les candidatures de personnes ayant des responsabilités familiales.

### **Lutte contre le harcèlement sexuel**

La Lutte contre le harcèlement sexuel ne doit pas s'arrêter aux frontières de la fonction publique. De nombreuses administrées sont également concernées lorsqu'elles font appel aux services de l'administration. Le PLR L estime qu'une habitante victime de harcèlement puisse, si elle le souhaite, être entendue en toute confidentialité. En ce sens, il conviendrait que la Ville mette à disposition un lieu ou une personne de référence. Ce point a fait l'objet d'une résolution acceptée par le Conseil mais non encore mise en place.

### **Egalité salariale**

Prendre en compte dans la fixation des salaires les périodes éducatives (années consacrées à l'éducation d'enfants) est une très bonne initiative. Elle a d'autant plus d'impact si cette

période est longue. Il est alors essentiel de favoriser des mesures de retour à l'emploi pour une personne senior ayant fait une longue pause pour raisons familiales (10 ans, voire 15 ans). Dans ce sens, PLR L a demandé à connaître le nombre d'engagements fait par la Ville selon les tranches d'âges.

### **Formation et bonnes pratiques**

La Ville compte développer de nouvelles formations liées aux enjeux de l'égalité et de la mixité. Dans ce sens, il nous paraît majeur de rendre beaucoup plus visible la politique en matière d'égalité de la Ville. Nous demandons de créer sur son site un espace dédié pour faire connaître ces mesures et les personnes en charge de ces questions. Ceci afin que toute la population lausannoise, ainsi que les employés de l'administration, puissent s'y référer en cas de besoin.

---

#### **Pour tous renseignements complémentaires :**

Françoise Piron, conseillère communal, 079 409 21 53

Matthieu Carrel, chef du groupe PLRL, 079 768 92 66

Philippe Miauton, conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41

Mathilde Maillard, secrétaire générale du PLRL, 079 699 23 11